



LIVRET DE PRÉSENTATION





PRESENTATION DU BILAN

QU'EST-CE QU'UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Défini par le Code du Travail, le bilan de compétences est un dispositif individuel d'accompagnement qui relève de la formation continue. Il a pour mission de faire le point sur son parcours et sa personnalité afin de définir un projet professionnel, que ce soit pour changer de métier, un projet de formation, d'évolution professionnelle ou de recherche d'emploi. C'est une démarche totalement libre et volontaire qui se déroule dans un espace temporel d'environ 3 mois ce qui permet un temps de réflexion et de réalisation des démarches.

Le consultant est soumis au secret professionnel et garantit le caractère confidentiel des échanges.

POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Chaque situation est unique, le bilan s'adapte aux particularités de votre demande et de vos besoins. Il peut s'agir de :

- Penser votre avenir professionnel,
- Vérifier la faisabilité d'un projet,
- Trouver un nouveau souffle dans votre activité,
- Redéfinir vos priorités de vie,
- Remettre en perspective ce que vous savez faire et ce que vous voulez faire,
- Avoir une vision d'ensemble de votre parcours,
- Découvrir vos potentialités,
- Trouver une nouvelle voie vectrice d'épanouissement,
- S'adapter à un marché du travail en évolution.



CE QUE VOUS POUVEZ EN ATTENDRE :

L'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable et, le cas échéant, d'un projet de formation (L6313-1 code du travail).

LA DEONTOLOGIE

• Neutralité • Transparence sur les objectifs, les moyens et résultats attendus • Confidentialité des informations recueillies • Respect de l'anonymat • Intérêt du bénéficiaire placé au cœur de nos préoccupations • Indépendance totale vis-à-vis des autres activités du RPE.

TEXTES DE REFERENCE

• Articles L. 6313-1, L. 6313-10, L. 6322-42 à L. 6322-51 et R. 6322-32 à R. 6322-63 du Code du Travail.



MODALITÉS DU BILAN

LES TROIS GRANDES ETAPES DU BILAN DE COMPETENCES

Nous déterminons ensemble votre objectif, les moyens de l'atteindre et les rôles de chacun. Nous évaluons ensemble vos besoins et adaptons votre parcours de bilan en conséquence.

➤ PHASE PRELIMINAIRE

Nous déterminons ensemble votre objectif, les moyens de l'atteindre et les rôles de chacun. Nous évaluons ensemble vos besoins et adaptons votre parcours de bilan en conséquence.

➤ PHASE D'INVESTIGATION

Nous menons l'enquête ensemble sur les différentes facettes de votre profil (vos aspirations, valeurs, motivations, acquis, ...) et sur la réalité du marché du travail. Nous récoltons les informations les plus précises et complètes possibles pour aboutir à la réunion des deux axes d'investigation (vous et les milieux professionnels).

➤ PHASE DE CONCLUSION

Nous définissons votre projet professionnel et les étapes de sa réalisation. Le cas échéant, un projet complémentaire peut être envisagé, de même que la mise au point de plusieurs stratégies de mise en œuvre. À l'issue du bilan, un document de synthèse vous est remis (R6322-35 code du travail) dont vous êtes l'unique propriétaire (L 6313-10 code du travail).

VOLUME HORAIRE ET PRIX

Volume d'heures modulable en fonction de votre projet.

Particulier : de 15h à 24h : de 1 000 € à 1 600 €

Professionnel : nous consulter

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Compte Personnel de Formation
- Plan de développement des compétences
- OPCO
- Financement individuel

Planification

- Prévoir des entretiens de 1 à 2 heures, ainsi que du temps d'exploration individuel sur une période de 2 à 4 mois.

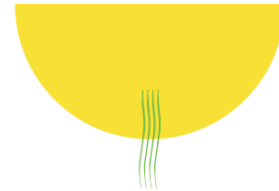
Moyens pédagogiques

- Écoute active, histoire de vie, outils bilan et projet professionnel, supports questionnaires et tests.

Évaluation

- Suivi de la satisfaction à l'issue du bilan et à 6 mois.

- *Mon conseil en évolution professionnelle (CEP) : avenir-actifs.org*
- *Compte Personnel de Formation (CPF) : moncompteformation.gouv.fr*



5 agences d'experts et la dynamique d'un réseau, au carrefour des besoins

- des entreprises,
- des actifs,
- des institutions.



■ Nos missions

ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

RPE accompagne depuis plus de 20 ans toutes les mobilités professionnelles, auprès de différents publics (jeunes, seniors, licenciés économiques, salariés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, habitants des quartiers prioritaires, publics éloignés de l'emploi), en mobilisant différentes approches pédagogiques et outils spécifiques.

RPE travaille en étroite collaboration avec les entreprises de nos territoires, dans le souci de rapprocher le besoin des entreprises des motivations et aptitudes des bénéficiaires de nos différentes actions.



Dont le **Bilan de compétences**

Mais aussi

APPUI RH AUPRES DES TPE / PME / STRUCTURES DE L'ESS

- **Recrutement** : Dans un marché de l'emploi en tension sur certaines compétences, nous accompagnons les entreprises de nos réseaux à s'ouvrir sur le « recruter autrement ». Nous proposons des circuits de sourcing alternatifs, des méthodes de recrutement différentes, basées sur la priorité donnée au savoir-être et aptitudes via des sessions collectives (jeux de rôles ou escape-games).
- **Accompagner les carrières des collaborateurs** : Au travers d'audits RH, d'entretiens conseils d'opportunité, de bilans de compétences, de réalisation des entretiens professionnels, nous accompagnons les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines et la valorisation des talents.
- **Formation** : Nous formons les responsables de TPE, PME et entreprises de l'ESS, à l'entretien de recrutement, à la préparation et à la conduite de l'entretien annuel et au management des petites équipes.

Siège social

Cholet .

02 41 46 13 70
cholet@rpe49.fr
1, rue de la Sarthe
49300 CHOLET

Nos agences Horaires standard et sites : 9H-18H

Beaupreau .

02 52 45 02 48
beaupreau@rpe49.fr
9, rue Saint-Gilles
49600 BEAUPREAU

Saumur .

02 41 52 77 63
saumur@rpe49.fr
2 rue de la croix du
vigneau
49400 SAUMUR

Segré .

02 41 43 86 67
segre@rpe49.fr
45, rue Pasteur
49500 SEGRÉ

Trélazé .

02 41 43 86 67
trelaze@rpe49.fr
1, allée des mécaniciens
49800 TRELAZE

